

# Tempête Nils : l'UFAP UNSa Justice appelle à la responsabilité

LE 12 février 2026

Ce jeudi 12 février 2026, notre département, comme plusieurs autres dans le sud de la France, est placé en vigilance rouge en raison de la tempête Nils. Les autorités appellent à limiter strictement les déplacements. Routes fermées, transports à l'arrêt, établissements scolaires clos par arrêtés préfectoraux : les conditions météorologiques sont particulièrement dégradées et la situation reste évolutive.

Dans ce contexte exceptionnel, l'**UFAP UNSa Justice PREJ de Béziers** constate avec incompréhension que les extractions judiciaires programmées n'ont pas fait l'objet d'une adaptation de la part de l'ARPEJ. Aucune décision forte de report ou de suppression n'a été actée, alors même que les déplacements sont rendus dangereux sur de nombreux axes.

Les collègues ne devraient pas avoir à prendre la route au péril de leur sécurité, parfois sur des itinéraires incertains ou déjà impactés par les intempéries. Les accidents recensés, les chutes d'arbres et les restrictions de circulation démontrent que le risque est concret et bien réel.

Nos missions sont essentielles, chacun en est conscient. Certaines extractions peuvent répondre à un enjeu procédural majeur ou à une urgence judiciaire qui ne permet pas de report. **L'UFAP UNSa Justice PREJ de Béziers** en a pleinement conscience. Il ne s'agissait pas d'annuler systématiquement l'ensemble des missions programmées, mais d'opérer une évaluation proportionnée des situations. Dans un contexte de vigilance rouge, il était possible d'aménager les plannings, de différer certaines audiences non urgentes ou de réorganiser les déplacements afin de limiter l'exposition des personnels aux risques météorologiques.

**L'UFAP UNSa Justice PREJ de Béziers** rappelle qu'en période de vigilance rouge, le principe de précaution doit s'appliquer pleinement. Lorsque l'ensemble des services publics adapte son fonctionnement face au danger, il est légitime que les missions d'extraction soient, elles aussi, réévaluées au regard des risques encourus.

**L'UFAP UNSa Justice PREJ de Béziers** déplore l'absence d'anticipation dans la gestion de cet épisode exceptionnel. Si les missions ont été maintenues, nous attendons que, lors de futurs événements susceptibles d'impacter la sécurité ou les conditions de circulation, qu'ils soient climatiques ou d'une autre nature, une réévaluation anticipée des missions soit systématiquement menée afin de protéger les personnels.

**Aucune mission ne mérite que l'on mette en danger celles et ceux qui l'exercent. La vie et l'intégrité des collègues ne sont pas négociables.**

**L'UFAP UNSa Justice PREJ de Béziers restera pleinement mobilisée pour que, face à la tempête Nils comme en toute circonstance, la protection des personnels demeure une priorité absolue.**

Pour le Bureau local UFAP PREJ Béziers

Olivier GAZE